



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

PARIS, le 9 mars 2007  
Original anglais

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR UNE VERSION AMÉLIORÉE  
DU PLAN D'ACTION GLOBAL EN VUE DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS  
DE L'ÉDUCATION POUR TOUS (EPT) D'ICI À 2015  
ET RAPPORT D'ÉTAPE SUR SA MISE EN ŒUVRE**

**Résumé**

Par sa décision 175 EX/7, le Conseil exécutif a invité le Directeur général à « lui soumettre à sa 176<sup>e</sup> session une version améliorée du Plan d'action global ainsi qu'un rapport d'étape sur sa mise en œuvre ».

Le présent document contient la version améliorée du Plan d'action global en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT d'ici à 2015, et un rapport d'étape sur sa mise en œuvre. Il répond ainsi aux demandes susmentionnées du Conseil exécutif tout en donnant un aperçu général des progrès accomplis depuis la 175<sup>e</sup> session.

Décision proposée : paragraphe 5.

1. Depuis la dernière session du Conseil exécutif, le Groupe de haut niveau sur l'EPT a examiné une version améliorée du Plan d'action global (voir l'annexe). Celle-ci intègre les résultats de deux consultations, menées en septembre et octobre 2006, avec les autres institutions à l'origine de l'EPT. Compte tenu des consultations menées avec les partenaires de l'EPT en 2006 et des recommandations du Conseil exécutif, le Plan d'action global a été sensiblement modifié et a recueilli en conséquence une adhésion beaucoup plus forte de la part de toutes les parties prenantes. La version améliorée comporte les changements suivants :

- Le document principal est maintenant plus bref et concis et inclut des graphiques qui illustrent mieux certains éléments essentiels tels que les mécanismes de mise en œuvre du Plan et les avantages comparatifs de chacun des organismes initiateurs de l'EPT.
- Les six principaux domaines d'appui aux efforts nationaux de réalisation de l'EPT sont présentés dans un graphique qui dresse ainsi un tableau plus structuré des objectifs essentiels du Plan d'action global.

- Le document principal est complété par neuf autres documents qui décrivent la raison d'être du Plan et précisent certains aspects de la stratégie et du partenariat. En outre, on y a ajouté plusieurs tableaux, portant par exemple sur les pays les plus éloignés de la réalisation des objectifs de l'EPT et sur les domaines d'intervention des organismes de parrainage concernant chacun de ces objectifs.
- Un tableau plus complet, qui mettra en évidence les besoins relatifs des pays au regard de chaque objectif de l'EPT, est en cours d'élaboration. Ces données qui seront mises à jour régulièrement, offriront une analyse plus précise des besoins, permettant ainsi de déterminer les concours extérieurs à fournir en fonction des priorités nationales concernant l'EPT.

2. À sa sixième réunion, tenue au Caire en novembre 2006, le Groupe de haut niveau sur l'EPT a accueilli avec satisfaction le Plan d'action global, sous sa forme actuelle, et a demandé qu'il soit promptement mis en œuvre au niveau des pays, en soulignant la nécessité d'utiliser et de développer les mécanismes de coordination existants. L'UNESCO a également été chargée d'en suivre l'application et de veiller à ce qu'on tire les enseignements de l'expérience et qu'on les mette à profit. Le Groupe de haut niveau a également recommandé que le développement des capacités pour l'EPT reçoive une attention particulière et que l'approche des différents organismes dans ce domaine soit rendue plus cohérente, et aussi que les initiateurs de l'EPT se consultent régulièrement pour veiller à l'application et à l'adaptation dynamiques du Plan à l'avenir. La prochaine consultation à cet égard est prévue pour la fin de février 2007.

3. Depuis la réunion tenue au Caire par le Groupe de haut niveau sur l'EPT, la mise en œuvre du Plan d'action global au niveau des pays s'est traduite par les opérations suivantes :

- **Rattachement au processus de réforme du système des Nations Unies :** le Secrétariat procède à un examen des liens entre le Rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies et le Plan d'action global. Il est clair que les pays pilotes pour l'application de la réforme du système devraient figurer parmi ceux retenus pour la mise en œuvre avancée du Plan d'action global. On notera en particulier que l'intention, dans le Rapport, est de s'orienter vers la mise en place d'un unique programme des Nations Unies par pays ; ceci rejoint très exactement ce qui est envisagé dans le Plan d'action pour le secteur éducatif. Les fonctions renforcées qui seraient confiées au coordonnateur résident comme signalé dans le Rapport de l'ONU doivent être mobilisées à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action au niveau national, dans le cadre d'une stratégie claire visant à intégrer les préoccupations sectorielles dans un programme unifié du système des Nations Unies.
- **Adhésion collective au Plan d'action global :** les consultations menées en 2006 entre les institutions partenaires ont porté sur l'obtention d'une adhésion collective aux six objectifs de l'EPT, de sorte que n'importe lequel des cinq organismes initiateurs puisse se charger de la mise en œuvre du Plan d'action global au niveau d'un pays. Ce processus demande maintenant à être élaboré plus avant pour déboucher sur un dispositif opérationnel dans les pays où le Plan d'action global sera initialement mis en œuvre. Une série de consultations entamée en février 2007 doit faire progresser les travaux à cet égard.
- **Liens avec la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) :** l'UNESS est un instrument de planification de l'éducation conçu par l'UNESCO qui doit faciliter le développement de la collaboration à l'appui de l'action nationale en faveur de l'agenda de l'EPT. Dans les pays où l'UNESS est en train de se convertir en un outil d'action coordonnée dans le secteur éducatif, les processus relatifs au Plan d'action global et à l'UNESS seront gérés de manière unifiée. À cet égard, c'est l'UNESS qui fournira la contribution stratégique de l'UNESCO aux mécanismes de collaboration au niveau des pays, par le biais de la collecte et de l'analyse d'informations utiles aux

décideurs sur les systèmes d'enseignement et les concours apportés par les partenaires pour le développement.

- **Liens plus étendus** : l'EPT et le secteur éducatif en général ne sauraient être isolés du contexte national. Des liens avec la stratégie de développement du pays, les processus tendant vers les OMD et les démarches visant à améliorer l'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris) doivent y être intégrés. Les mécanismes créés dans le cadre de l'IMOA dans certains pays importeront également pour la mise en œuvre du Plan d'action global. À cet égard, l'accord en vue de « partenariats pour l'éducation » conclu entre l'UNESCO et le Forum économique mondial offrira aussi un mécanisme efficace pour promouvoir au niveau des pays une approche propre à renforcer le partenariat en faveur de la réforme et du développement de l'éducation.

4. Les deux prochaines mesures concrètes qui doivent être prises en étroite collaboration avec les partenaires de l'EPT sont les suivantes :

- Déterminer les pays où s'effectuera initialement la mise en œuvre du Plan, en sélectionnant de préférence des pays pilotes de la réforme du système des Nations Unies, puis des pays où il est particulièrement nécessaire de resserrer la coordination ; ce processus implique l'obtention de la totale adhésion des autorités nationales et une concertation étroite avec elles.
- Au niveau des pays, harmoniser le Plan d'action global avec les dispositifs et mécanismes nationaux existants, de manière à démontrer clairement la valeur ajoutée apportée par le Plan.

### Projet de décision proposé

5. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant sa décision 175 EX/7,
2. Ayant examiné le document 176 EX/9,
3. Réaffirmant l'importance d'accélérer les progrès vers la réalisation des six objectifs de l'EPT et des autres objectifs de développement de l'éducation,
4. Accueillant avec satisfaction les modifications apportées au Plan d'action global pour tenir compte des préoccupations particulières exprimées par le Conseil exécutif et par les participants à la sixième réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT tenue au Caire (Égypte) en novembre 2006,
5. Ayant prié instamment le Directeur général de continuer à améliorer et développer le projet de Plan d'action global en renforçant, par des consultations régulières entre les cinq organismes à l'origine de la création de l'EPT, l'adhésion collective à ce texte de sorte qu'il demeure un cadre de coordination dynamique et puisse être élargi pour inclure d'autres partenaires de l'EPT,
6. Notant que le Plan d'action global est en accord avec le processus de réforme du système des Nations Unies et sera de plus en plus orienté vers la mise en œuvre au niveau des pays, notamment les pays pilotes de cette réforme,

7. Notant également l'accueil favorable réservé à la version améliorée du Plan d'action global lors de la sixième réunion du Groupe de haut niveau,
8. Se félicitant des efforts d'harmonisation du Plan d'action global et de l'UNESS au niveau des pays,
9. Saluant également le nouvel accord conclu entre l'UNESCO et le Forum économique mondial en vue de « partenariats pour l'éducation »,
10. Invite le Directeur général à lui présenter à sa 177<sup>e</sup> session un premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action global au niveau des pays.

**Éducation pour tous  
EPT**



**Plan d'action global :  
améliorer le soutien apporté aux pays  
en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT**

**Éléments de base pour un renforcement de l'effort collectif  
des institutions partenaires de l'EPT**

**Banque mondiale ~~ FNUAP ~~ PNUD ~~ UNESCO ~~ UNICEF**

## PRÉFACE

### **Pourquoi un Plan d'action global en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT ?**

L'éducation est un élément indispensable du développement humain durable et s'avère essentielle pour atteindre les objectifs internationaux de développement. Le développement entraîne des changements d'ordre sociétal et individuel, et l'éducation et l'apprentissage sous toutes leurs formes sont des outils clés de ces changements, conduisant à de nouvelles possibilités, de nouveaux horizons et de nouveaux liens. Les efforts déployés pour atteindre les objectifs généraux du développement et les objectifs de l'EPT sont donc indissociables ; la réalisation des six objectifs de l'EPT fera considérablement progresser celle de l'ensemble des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'éducation constitue également un droit de l'homme fondamental et nous permet d'espérer être en mesure de réaliser notre potentiel en tant qu'êtres humains.

Cinq institutions multilatérales du système des Nations Unies - l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale - ont organisé la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous de Jomtien en 1990 et le Forum mondial sur l'éducation en 2000 à Dakar et ont depuis lors poursuivi leur projet au niveau international.

Depuis Dakar, des progrès considérables ont été accomplis dans le monde dans la voie de la réalisation des objectifs de l'EPT, en particulier d'un enseignement primaire universel et de l'égalité des sexes dans les pays à faible revenu. Néanmoins, ces progrès n'ont été ni suffisants ni assez rapides pour respecter le calendrier fixé, notamment en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et de l'Ouest et dans les États arabes. L'objectif de l'égalité des sexes prévu pour 2005 n'a pas été atteint, et 86 pays risquent de ne pas le réaliser, même d'ici à 2015. Près du cinquième de la population adulte dans le monde, soit 771 millions de personnes d'après les estimations, reste analphabète. La qualité de l'enseignement primaire demeure un problème majeur dans le monde entier, aggravé par la pénurie d'enseignants, et surtout d'enseignantes, formés et qualifiés.

Devant cette situation, la communauté internationale a entrepris des efforts concertés en apportant un soutien technique et financier aux pays qui en avaient besoin. En matière d'appui financier, l'Aide publique au développement (APD) affectée à l'éducation a eu tendance à reculer durant les années 1990, mais en 2005 les prévisions laissaient espérer une augmentation de l'aide financière. L'aide à l'éducation de base devrait augmenter au même rythme que l'aide globale, mais il faudrait que sa part double pour atteindre les 7 milliards de dollars que l'on estime nécessaires à la réalisation des seuls objectifs de l'éducation primaire universelle et de l'égalité des sexes. La réforme du système des Nations Unies est également un atout pour ce Plan qui, à l'instar des réformes en cours, vise à une cohérence et une efficacité accrues des activités des différentes institutions, tout en offrant un cadre sectoriel pour l'application des principes de la réforme. Il existe un lien similaire avec les objectifs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et l'harmonisation avec les bailleurs de fonds, les deux séries d'objectifs se renforçant mutuellement.

Dans les pays où beaucoup reste à faire, la volonté politique apparaît désormais plus forte. Pour la soutenir, il devient urgent, six ans après le premier engagement en faveur des six objectifs de l'EPT, d'insuffler un nouvel élan à ce mouvement et de s'assurer que les dix années qui nous séparent de 2015 seront marquées par des efforts concertés et complémentaires. Cela nécessite un engagement total de toutes les parties prenantes de l'EPT, et en particulier des cinq initiateurs, dont les rôles et responsabilités respectifs doivent être clairement définis. Le Plan d'action global a été élaboré pour répondre à ce besoin, en s'appuyant sur l'avantage comparatif de chaque institution et en harmonisant les actions de soutien aux plans que mènent les pays dans le secteur de l'éducation nationale en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT d'ici à 2015.

### Les objectifs de l'EPT

- (i) Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et les plus défavorisés.
- (ii) Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme.
- (iii) Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences de la vie courante.
- (iv) Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.
- (v) Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015, en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.
- (vi) Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables de la vie courante.

### Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui se rapportent à l'éducation et cibles

#### Objectif 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3 : Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

- 6 Taux net de scolarisation dans le primaire (UNESCO)
- 7 Proportion d'écoliers commençant la première année d'études et achevant la cinquième (UNESCO)
- 8 Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (UNESCO).

#### Objectif 3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4 : « Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard »

- 9 Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (UNESCO)
- 10 Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes (UNESCO)
- 11 Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole (OIT)
- 12 Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (UIP).

## Table des matières

L'ÉDUCATION POUR TOUS (EPT) EN CONTEXTE .....	6
PROGRÈS ACCOMPLIS ET DÉFIS À RELEVER EN MATIÈRE D'EPT .....	6
LA DYNAMIQUE ET LES PERSPECTIVES AU NIVEAU INTERNATIONAL .....	8
FINALITÉ DU PLAN D'ACTION GLOBAL .....	9
OBJECTIFS ET PRIORITÉS OPÉRATIONNELS.....	11
OBJECTIFS .....	11
PRINCIPAUX DOMAINES D'APPUI .....	13
DU CADRE INTERNATIONAL À L'ACTION NATIONALE : PRINCIPES DIRECTEURS ET MÉCANISMES OPÉRATIONNELS .....	18

Le Plan d'action global pour l'EPT comprend en tout dix documents. Toutefois le présent document - **Document I du Plan** - en présente les éléments essentiels et les objectifs et forme un tout qui peut se lire indépendamment des autres documents.

Les **documents auxiliaires**, auxquels le Document I renvoie lorsqu'il y a lieu, fournissent des précisions, des explications et des données à l'appui de la mise en œuvre du Plan. Ces documents sont les suivants :

**Document II : antécédents, contexte, cadrage**

**Document III : partenariats internationaux pour l'EPT**

**Document IV : orientations stratégiques des initiateurs de l'EPT**

**Document V : soutien de l'EPT par les cinq organismes initiateurs du programme**

**Document VI : principaux domaines d'appui à l'action nationale**

**Document VII : améliorer la coordination au niveau mondial**

**Document VIII : mettre en œuvre la coordination pour l'EPT au niveau national**

**Document IX : indicateurs, situation et appui par pays**

**Document X : calendrier indicatif**

## L'ÉDUCATION POUR TOUS (EPT) EN CONTEXTE

1. Le développement humain durable entraîne des changements sociétaux et individuels - un processus dans lequel l'apprentissage et l'enseignement sont des composantes essentielles. L'Éducation pour tous (EPT) a pour dessein de donner à tous une éducation de base de qualité, en permettant aux enfants, aux jeunes et aux adultes de saisir les nouvelles possibilités qui s'offrent à eux, de devenir des citoyens plus actifs et de susciter, de gérer et de maintenir dans la durée des changements positifs. Les objectifs internationaux de développement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), fixent un programme de travail très important. Ces objectifs et ceux de l'EPT se renforcent mutuellement, ils doivent être réalisés dans les mêmes délais (2015), et les uns comme les autres visent à renforcer la coopération internationale afin de soutenir les plans de développement des gouvernements nationaux.

2. Le mouvement actuel en faveur de l'Éducation pour tous (EPT) est né en 1990, lors de la Conférence mondiale sur l'éducation qui a réuni à Jomtien des représentants de gouvernements, d'organismes bilatéraux et multilatéraux et d'organisations de la société civile. Cette Conférence avait été convoquée par cinq organismes multilatéraux (PNUD, UNESCO, FNUAP, UNICEF et Banque mondiale) et la Déclaration de Jomtien sur l'EPT publiée à cette occasion comportait un engagement des pays et de leurs partenaires pour le développement de réaliser l'éducation primaire universelle au plus tard en l'an 2000. Des progrès réels ont été enregistrés dans cette voie mais l'objectif ainsi fixé s'est révélé pour nombre de pays irréalisable dans le délai envisagé. Les cinq partenaires susmentionnés ont donc organisé, au titre du suivi de la Conférence, le Forum mondial sur l'éducation de Dakar, en avril 2000, qui a été l'occasion pour les pays et les institutions ou organisations participants de passer en revue les progrès accomplis, de redéfinir ce que doit être l'EPT et de s'accorder sur un ensemble intégré de six objectifs de l'Éducation pour tous.

3. Les six objectifs de Dakar constituent l'ensemble le plus complet et le plus ambitieux d'objectifs éducatifs que la communauté internationale ait jamais décidé de poursuivre. Sous l'angle des efforts de développement au sens large, la Déclaration du Millénaire et les OMD qui l'accompagnent, convenus d'un commun accord par les chefs de gouvernement et d'organisations lors du Sommet du Millénaire organisé par les Nations Unies en septembre 2000, constituent le cadre international d'ensemble. Les OMD reprennent deux des six objectifs de Dakar, à savoir réaliser l'éducation primaire universelle à l'horizon 2015 et l'égalité entre garçons et filles dans l'éducation primaire et secondaire à l'horizon 2005. Les progrès en matière d'EPT sont dès lors de plus en plus intimement liés aux efforts consacrés à la réalisation des OMD. Cette évolution rend d'autant plus évidente la contribution de l'éducation à l'effort global de développement et le bien-fondé de l'investissement dans l'éducation à la fois comme moteur essentiel du développement et comme droit fondamental de la personne humaine.

## PROGRÈS ACCOMPLIS ET DÉFIS À RELEVER EN MATIÈRE D'EPT

4. La progression vers les six objectifs de l'EPT, adoptés en 2000, est visible, mais ces objectifs demeurent difficiles à atteindre<sup>1</sup>. S'il y a eu des réalisations et des initiatives positives jusqu'à présent, les gouvernements et la communauté internationale ont pleinement conscience du défi à relever et du risque que les objectifs de l'EPT ne soient pas atteints partout dans le monde d'ici à 2015. Six ans après le Forum de Dakar, le premier de ces objectifs - l'égalité des sexes

---

<sup>1</sup> Le Plan ne décrit pas en détail l'état actuel de l'EPT dans le monde et n'analyse pas non plus les problèmes de fond que pose sa réalisation : ces aspects sont présentés de manière suffisamment documentée dans le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, publié annuellement, dont les données et analyses sont un aiguillon essentiel de l'action coordonnée qui est proposée dans le Plan d'action global.

dans l'enseignement primaire et secondaire en 2005 - n'a pas été atteint, ce qui montre bien la nécessité d'une action concertée encore plus vigoureuse.

5. La communauté internationale a consenti de plus gros efforts pour mobiliser de l'aide et des fonds en faveur de l'EPT, mais les ressources financières manquent toujours cruellement. Les fonds alloués à l'éducation de base devraient augmenter parallèlement à l'aide globale, mais il faudrait que leur montant double pour atteindre les 7 milliards de dollars que l'on estime nécessaires à la seule réalisation des objectifs de l'éducation primaire universelle et de l'égalité des sexes.

#### **Progrès accomplis en matière d'EPT depuis 2000 - principaux indicateurs**

- Près de 20 millions de nouveaux élèves sont entrés à l'école primaire en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et de l'Ouest.
- Quarante-sept pays ont atteint l'objectif de l'éducation primaire universelle.
- Les filles inscrites à l'école primaire sont plus nombreuses.
- L'augmentation du nombre d'élèves du secondaire est considérable - plus de quatre fois supérieure à celle du nombre d'élèves du primaire.
- La part des dépenses publiques d'éducation dans le revenu national s'est accrue dans quelque 70 pays (sur 110 étudiés).

#### **Défis à relever d'urgence en matière d'EPT**

- Donner aux enfants un bon départ : les politiques doivent produire un environnement d'apprentissage précoce sain et stimulant afin que les enfants, les plus défavorisés d'entre eux en particulier, soient prêts à tirer le meilleur parti possible de leur scolarité lorsqu'ils entrent à l'école primaire.
- Accélérer l'accès à l'éducation formelle : il y a toujours environ 77 millions d'enfants en âge de fréquenter une école primaire qui ne sont pas scolarisés, et 57 % d'entre eux sont des filles. De nombreux autres enfants sont inscrits mais ne vont pas régulièrement à l'école.
- Faciliter l'accès à une éducation complète et de qualité pour les 43 millions d'enfants vivant dans des pays touchés par un conflit ou à État fragile.
- Alléger la charge financière qui pèse sur les ménages les plus pauvres : les frais de scolarité demeurent un grand obstacle pour les populations pauvres et il existe toujours des frais de scolarité dans l'enseignement primaire dans 89 des 103 pays étudiés.
- Accorder toute l'attention voulue à l'alphabétisation des adultes : de véritables politiques d'alphabétisation doivent prévoir le renforcement des programmes d'alphabétisation des jeunes et des adultes et la mise en place d'un environnement très porteur, avec des crédits plus importants.
- Assurer l'égalité des sexes par l'éducation : il est absolument nécessaire de s'attaquer aux obstacles actuels à l'accès des filles à l'école et aux questions relatives à l'égalité des sexes dans l'environnement scolaire.
- Améliorer la qualité de l'éducation : être scolarisé ou inscrit dans un programme d'apprentissage pour adultes n'aura d'effet positif que si l'enseignement dispensé est de qualité et permet l'acquisition de connaissances et de compétences utilisables.

Réunir les ressources nécessaires à la réalisation de l'EPT est un défi de tous les instants, que l'on fasse appel aux budgets nationaux ou à l'aide extérieure.

*Ces difficultés sont examinées de manière plus détaillée dans le Document II du Plan d'action global.*

## LA DYNAMIQUE ET LES PERSPECTIVES AU NIVEAU INTERNATIONAL

6. Ce Plan d'action global intervient à un moment où la dynamique et les perspectives au niveau international sont particulièrement propices dans le contexte plus large du développement de l'EPT. L'année 2005 a été marquée par des avancées importantes et des engagements ambitieux en faveur du développement mondial, entre autres une meilleure prise en compte des questions liées au développement dans les agendas sociopolitiques, ainsi que des engagements spécifiques de versement de nouvelles aides. L'éducation en général et l'EPT en particulier sont un volet central de ces engagements, notamment (voir aussi le Plan d'action global, Document II) :

- Le Sommet mondial qui a eu lieu en septembre 2005 a évalué les progrès accomplis vers la réalisation des OMD et il a réaffirmé le statut de l'EPT en tant qu'élément clé de l'effort global de développement.
- Le Consensus de Monterrey représente un accord qui prévoit des engagements de financement tant pour les pays donateurs que pour les pays en développement.
- La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et l'harmonisation avec les bailleurs de fonds, adoptée en mai 2005, envisage de nouvelles modalités d'alignement de l'aide sur les stratégies nationales de développement.
- La réforme de l'ONU est un souci urgent et primordial qui s'accompagne d'exigences nouvelles mais ouvre aussi de nouvelles perspectives d'action coordonnée. Elle vise une cohérence accrue à l'échelle de tout le système des Nations Unies, qui disposera alors d'un programme unifié par pays. Dans le domaine de l'éducation, le Plan d'action global reprend cette problématique et apporte une réponse concrète aux appels à une action coordonnée et plus efficace des organismes des Nations Unies.

7. Le Plan d'action global part de l'action déjà entreprise par les partenaires de l'EPT. Depuis la tenue du Forum mondial sur l'éducation à Dakar en 2000, les gouvernements ont renforcé leurs engagements en vue de la réalisation de l'EPT en affirmant leur leadership et en exprimant une plus ferme volonté<sup>2</sup>. Les organismes bilatéraux et multilatéraux (les cinq initiateurs de l'EPT et d'autres organisations (2)) sont en train d'accroître le volume de l'aide et de développer la coopération technique, et l'EPT a une plus grande visibilité dans les programmes de développement. Des initiatives internationales d'une autre nature mais ayant des objectifs similaires, ainsi que des actions ciblées visant des aspects précis du programme de l'EPT permettent déjà l'affectation de l'aide internationale ; l'EPT s'appuie également sur des relations privilégiées avec des réseaux de la société civile<sup>3</sup>. L'action globale dans le domaine de l'EPT revêt de multiples formes ; le Plan d'action global offre des repères pour mieux coordonner des actions plus vastes telles que l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), l'Initiative

<sup>2</sup> Les autres partenaires qui ont pris des engagements en faveur de l'EPT sont notamment les suivants : (1) l'Union interparlementaire (UIP) qui mobilise les parlementaires pour promouvoir l'EPT, la législation sur l'éducation et les budgets qui lui sont alloués ; (2) le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Conseil des droits de l'homme, notamment le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité des droits de l'enfant et le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation qui s'occupe de la question du droit à l'EPT ; (3) l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui s'intéresse au travail des enfants et au statut des enseignants ; (4) le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui s'occupe de l'éducation pour les réfugiés et les enfants déplacés ; (5) l'Organisation mondiale de la santé (OMS) responsable de l'éducation dans le domaine de la santé (notamment de la prévention du VIH/sida) ; (6) le Programme alimentaire mondial (PAM) à travers son programme d'alimentation scolaire ; (7) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui encourage l'éducation environnementale.

<sup>3</sup> Les liens entre l'EPT, les OMD, la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation sont expliqués dans la brochure intitulée Liens entre les initiatives globales en matière d'éducation (L'éducation pour le développement durable en action), Dossier technique n° 1 - 2005, UNESCO, Paris.

pour la mise en œuvre accélérée (IMOA) de l'EPT, la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD), le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (WPHRE), l'Initiative E-9, et bien d'autres encore (voir Plan d'action global, Document III).

8. La coopération Sud-Sud constitue de plus en plus une forme de partenariat essentielle pour le soutien à l'EPT. Elle présente l'avantage particulier de permettre un échange d'expériences entre les pays qui se trouvent face à des défis, des possibilités ou des contraintes analogues. La confirmation et l'élargissement de cette coopération, en partie avec le soutien de pays donateurs, permettront de multiplier les possibilités d'échanges et d'enrichissement mutuel grâce à l'éventail de tribunes et de mécanismes mis en place, dont les pays E-9. Ces derniers se sont engagés à continuer de rechercher des solutions à leurs propres problèmes en matière d'EPT ainsi qu'à utiliser leur expertise pour aider les pays en développement moins bien placés qu'eux à atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous.

## **FINALITÉ DU PLAN D'ACTION GLOBAL**

9. La formulation du Plan d'action global procédait du souci des partenaires de l'EPT de mieux coordonner le soutien apporté aux pays engagés dans la réalisation des six objectifs de Dakar, s'agissant en particulier des pays dont les besoins en matière d'EPT sont les plus lourds (voir Plan d'action global, Document IX). Par ce Plan, les cinq partenaires coorganisateur de l'EPT se sont engagés à prendre la tête de ce soutien coordonné, en tirant parti de leurs avantages comparatifs respectifs et compte tenu des moyens et mécanismes existants de coordination de l'aide au développement. Ce Plan implique un soutien aux six objectifs de l'EPT à la fois en tant qu'objectifs autonomes et en tant que principale contribution du mouvement pour l'EPT à la réalisation des OMD. Le schéma qui se trouve à la fin du présent document illustre la manière dont le Plan d'action global pour l'EPT contribue à une meilleure coordination de l'action aux plans national et international.

10. Les partenaires de l'EPT à tous les niveaux s'accordent à reconnaître qu'au centre de l'action visant à atteindre les objectifs de Dakar, il y a le pays - avec un leadership gouvernemental affirmé, un plan bien conçu pour le secteur de l'éducation et l'engagement de tous les partenaires autour de ce plan - « un pays, un plan ». Les plans nationaux établis pour le secteur de l'éducation constitueront le cadre de la planification et du soutien international ; les priorités de l'EPT seront définies à l'intérieur de ces plans, en se plaçant aussi dans le cadre plus large des stratégies nationales de développement.

11. Les objectifs du Plan d'action global consistent plus précisément à :

- Servir de cadre au renforcement de la coopération entre les partenaires internationaux de l'EPT pour accroître la complémentarité de leurs activités de soutien à la réalisation de l'EPT au plan national.
- Identifier les principales formes de soutien dans le domaine de l'éducation que les organismes partenaires doivent apporter à différentes catégories de pays, et à chaque pays en cas d'examen de plans spécifiques par pays (voir plus loin et Plan d'action global, Document VI).
- Définir la configuration des rôles/responsabilités des organismes partenaires, compte tenu de leurs avantages comparatifs respectifs, en vue d'une approche commune du soutien à apporter à différentes catégories de pays, et à chaque pays en cas d'examen de plans spécifiques par pays (voir plus loin et Plan d'action global, Document IV).

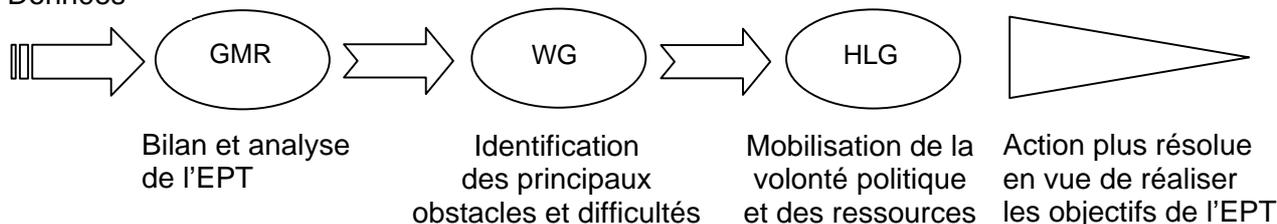
- Énoncer et mettre régulièrement à jour une liste de contrôle « pour prestataire de service » des avantages comparatifs des divers organismes en matière d'élaboration des politiques, de programmation, d'appui technique et logistique, de promotion et d'autres formes de soutien externe à apporter dans le domaine de l'éducation à différentes catégories de pays (voir Plan d'action global, Document V).
- Expliciter les stratégies et mécanismes opérationnels propres à assurer, au niveau des pays, un flux régulier de soutiens conjoints des organismes partenaires à des plans nationaux spécifiques dans le secteur de l'éducation (voir plus loin).
- Élaborer de nouveaux mécanismes communs de suivi et d'établissement de rapports sur les résultats en matière d'EPT et d'examen conjoint régulier des progrès réalisés, afin de favoriser l'adoption de mesures propres à accélérer la réalisation des objectifs de l'EPT (voir plus loin).

12. Cette action coordonnée résultera de la volonté d'entretenir un dialogue constant, ciblé et de haute qualité, à l'échelon national et à l'échelon international. Sur le plan national, les partenaires multilatéraux et bilatéraux s'attacheront résolument à renforcer la coordination, l'harmonisation et l'alignement sur les priorités nationales dans le cadre général des processus de développement, en particulier la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Sur le plan international, les partenaires de l'EPT veilleront à ce que les programmes se complètent et se soutiennent. L'expérience commune à chaque région servira de base à une harmonisation productive et appropriée lorsque la similitude des contextes rend possible une approche commune de la réalisation de l'EPT.

13. Les responsabilités quant à la coordination de l'ensemble de l'entreprise de l'EPT, l'accent étant mis sur le rôle de l'UNESCO en collaboration avec les autres partenaires organisateurs de l'EPT, seront définies dans le Document VII du Plan d'action global. La coordination à l'échelle mondiale a pour objectif de maintenir dans les efforts de la communauté internationale la détermination et la dynamique politiques nécessaires à la réalisation des objectifs de l'EPT au plan national. On trouvera dans le Document X un aperçu des instances et événements dans le cadre desquels il sera possible de conférer une stature internationale à ce processus, avec indication des repères chronologiques correspondants.

### Intégration des mécanismes internationaux de l'EPT : cycle annuel

Données



GMR = Rapport mondial de suivi sur l'EPT

WG = Groupe de travail de l'EPT

HLG = Groupe de haut niveau sur l'EPT

## Utilisation du Plan d'action global

### ce Plan constitue :

**Une base** pour la coopération au niveau international, qui précise les limites des domaines d'action et des responsabilités respectives ;

**Un texte de référence** pour structurer une action coordonnée au niveau national entre les partenaires de l'EPT, de sorte que le soutien apporté au leadership national et à la mise en œuvre de l'EPT soit adapté, efficace et efficient et tire parti des avantages comparatifs spécifiques de chaque organisme dans un pays donné.

## OBJECTIFS ET PRIORITÉS OPÉRATIONNELS

14. En termes opérationnels, les objectifs fixés par les organismes partenaires visent à aider les pays à progresser sur la voie de la réalisation des six objectifs de l'EPT ainsi que des OMD relatifs à l'éducation et à l'égalité des sexes dans les délais prévus. L'appui extérieur requis pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes de qualité dans le domaine de l'éducation peut se révéler tout à fait complexe et avoir une portée très large. Comme le montrent les six objectifs de Dakar, l'appui nécessaire pourrait s'étendre de la petite enfance aux niveaux primaire et secondaire et au-delà. Il concerne aussi l'apprentissage au sein de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle. Il a pour but de garantir la qualité, d'éliminer les disparités et de promouvoir un apprentissage efficace et vise également un financement adéquat du système et du secteur éducatifs sur une base fiable et durable. Étant donné les formes diverses et l'ampleur de l'appui extérieur nécessaire, il est évident que les organismes auront leurs propres priorités et préférences quant aux activités qu'ils sont le mieux à même de soutenir, compte tenu de leurs atouts, de leurs capacités, de leurs compétences et des mandats qui leur ont été confiés.

15. Le leadership gouvernemental est l'élément central de la coordination de l'EPT au niveau national, en ce qu'il rassemble les parties prenantes autour d'un plan national dans le secteur de l'éducation. Le Plan d'action global vise à utiliser et renforcer les cadres existants qui peuvent faciliter la coordination, tels que les instances de l'EPT, les processus du système des Nations Unies (BCP/PNUAD, équipe de pays des Nations Unies), les groupements de partenaires extérieurs (formés autour des PRS, des approches sectorielles et de l'IMOA), ainsi que d'autres réseaux. Les forums régionaux peuvent également être utiles pour améliorer la coordination à l'appui de l'action entreprise à l'échelon national.

## OBJECTIFS

16. Le Cadre d'action de Dakar a fixé des résultats quantifiés à atteindre ainsi que des échéances en ce qui concerne trois des six objectifs en matière d'EPT et a recommandé qu'en outre, d'autres objectifs soient définis au niveau des pays.

*Il reviendra à chaque pays, par un processus de consultation entre tous les partenaires de l'éducation et avec l'aide de l'ensemble de la communauté internationale et l'appui des mécanismes de suivi de l'EPT, de définir ses propres objectifs et ses échéances à plus ou moins long terme dans le cadre des plans nationaux d'éducation existants ou à créer (p. 14).*

17. Qui plus est, la définition d'objectifs nationaux permet d'adopter une approche contextuelle, de développer une forte appropriation locale, de créer des conditions favorables à la participation d'un large ensemble de parties prenantes locales à la définition et au suivi d'objectifs, et d'utiliser celles-ci à des fins de sensibilisation. La relation entre les objectifs à atteindre d'une part et la planification et l'affectation de ressources d'autre part, est également plus directe au niveau

national. Les principaux domaines d'appui à ce niveau (voir ci-après) fournissent aux organisations multilatérales un cadre dans lequel situer l'adoption d'objectifs et le suivi de ces derniers.

18. Il faut faire en sorte que la communauté internationale continue de rendre des comptes de son action dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'EPT et déployer des efforts vigoureux en vue d'un engagement et d'une action plus importants. En définissant des domaines d'action complémentaires, le Plan sert aussi de guide pour évaluer l'ampleur et l'efficacité de l'appui aux efforts nationaux visant à la réalisation des objectifs de l'EPT.

## PRINCIPAUX DOMAINES D'APPUI

Domaine d'appui principal	Objectif	Commentaire
<b>Domaine principal 1 : Promotion du leadership national</b>	Les initiateurs de l'EPT inspireront l'élaboration et la mise en œuvre du BCP/PNUAD afin d'en faire un processus cohérent d'intégration des programmes multilatéraux, y compris dans le domaine de l'éducation, de l'appui des stratégies nationales de développement. Ils s'emploieront également à orienter en ce sens les SRP et autres stratégies nationales de développement.	Les stratégies de développement national, qu'elles relèvent de la PRSP ou d'un plan national, resteront au centre de toute l'assistance en matière de planification. Il est capital de renforcer le leadership national dans le domaine de l'EPT afin de mieux harmoniser l'aide internationale au niveau national et d'assurer la cohérence de la planification à long terme et de la définition des priorités.
<b>Domaine principal 2 : Développement des capacités</b>	Élaborer une approche intégrée du développement des capacités, ainsi qu'un processus de mise en œuvre - une initiative conjointe des initiateurs de l'EPT.	Pour réaliser les objectifs de l'EPT, il faut disposer des moyens adéquats, aussi bien aux niveaux scolaire et communautaire qu'en ce qui concerne la formation des enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur ou encore la capacité administrative dans les ministères de l'éducation. Les parties prenantes à l'EPT sont convenues de l'importance cruciale du développement des capacités comme fondement du progrès. En particulier, le développement des capacités permettra de renforcer les expériences réussies, de mieux utiliser les capacités et d'adopter de bonnes pratiques.
<b>Domaine principal 3 : Communication et sensibilisation</b>	En s'appuyant sur leur vaste expérience, les initiateurs de l'EPT élaboreront des plans de communication médiatique et de sensibilisation dans le but de soutenir la réalisation, à l'échelle nationale, de chacun des six objectifs de l'EPT et de rattacher ces objectifs aux grands engagements pris en matière de développement.	L'EPT est l'affaire de tous, des parents au président, de la salle de classe au Conseil des ministres, du paysan au bailleur de fonds. Seule une communication appropriée permettra de faire en sorte que toutes les parties concernées deviennent des acteurs engagés dans la réalisation des six objectifs de Dakar. Une action de sensibilisation à la place de l'éducation dans le développement, à la réalisation des objectifs de l'EPT comme condition sine qua non de la poursuite des OMD et enfin au droit de tout être humain à l'apprentissage et à l'éducation devra figurer au cœur des stratégies de communication. Les données figurant dans le Rapport mondial de suivi sur l'EPT constituent une base essentielle à partir de laquelle concevoir des messages de sensibilisation.

Domaine d'appui principal	Objectif	Commentaire
<b>Domaine principal 4 : Mobilisation des ressources</b>	Les initiateurs de l'EPT continueront d'exhorter les gouvernements à consacrer 6 % au moins du revenu national à l'éducation, y compris l'éducation de base, et de faire pression sur les bailleurs de fonds pour que, d'ici à 2010, une part sensiblement plus importante de l'aide publique au développement supplémentaire qu'ils se sont engagés à apporter, soit affectée à l'éducation de base <sup>4</sup> .	En vertu de l'engagement pris dans le Cadre d'action de Dakar, des ressources seront mises à disposition chaque fois que des plans crédibles seront en place. L'aide bilatérale, l'Initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA) de l'EPT et d'autres sources de financement ont mobilisé des fonds supplémentaires et se sont engagées à faire encore davantage ; dans certains contextes, le secteur privé apporte diverses contributions. Il n'en reste pas moins que les fonds disponibles sont très insuffisants pour atteindre la totalité des objectifs de l'EPT et qu'il est indispensable de poursuivre l'effort financier.
	De nouvelles recherches seront entreprises afin de déterminer l'ampleur du déficit de financement de l'EPT, en mettant l'accent sur un suivi et une réévaluation périodiques, pour faciliter l'évaluation du coût des plans nationaux d'éducation et celle des besoins à l'échelle mondiale.	Le financement extérieur nécessaire à la réalisation de l'objectif 2 de l'EPT (enseignement primaire, plus l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire ciblée dans l'objectif 5) a été estimé à 7 milliards de dollars des États-Unis par an <sup>5</sup> . Le coût total de la réalisation de l'objectif de l'alphabétisation des adultes devrait s'établir à 2,5 milliards de dollars par an. Il n'y a guère ou pas de chiffres pour les autres objectifs. La mobilisation des ressources pour chacune des composantes du programme de l'EPT et pour ce programme dans son intégralité exige des estimations plus précises.
	Les initiateurs de l'EPT s'emploieront à accroître les ressources affectées à l'EPT par le biais de mécanismes financiers existants ou novateurs. Il s'agit notamment de faire en sorte que d'ici à la fin 2008, l'IMOA serve de vecteur de l'aide financière pour 60 pays au moins et que les liens entre les fonds acheminés par ce moyen et l'aide bilatérale accrue aient été clarifiés.	Dans la recherche de financements extérieurs accrus en faveur de l'EPT, la Banque mondiale jouera un rôle clé, à la fois en canalisant les ressources et en suscitant d'autres apports de fonds, de nature essentiellement bilatérale. L'IMOA assure un capital d'amorçage et des ressources destinées au renforcement des capacités à un certain nombre de pays, initiative qui devrait être étendue à d'autres pays. Les fonds de l'IMOA devraient susciter un financement plus important, à plus long terme et plus prévisible.

<sup>4</sup> En 2003, l'APD bilatérale affectée à l'éducation de base représentait 2 % environ du montant total de l'aide bilatérale (Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2006, p. 112 et 113).

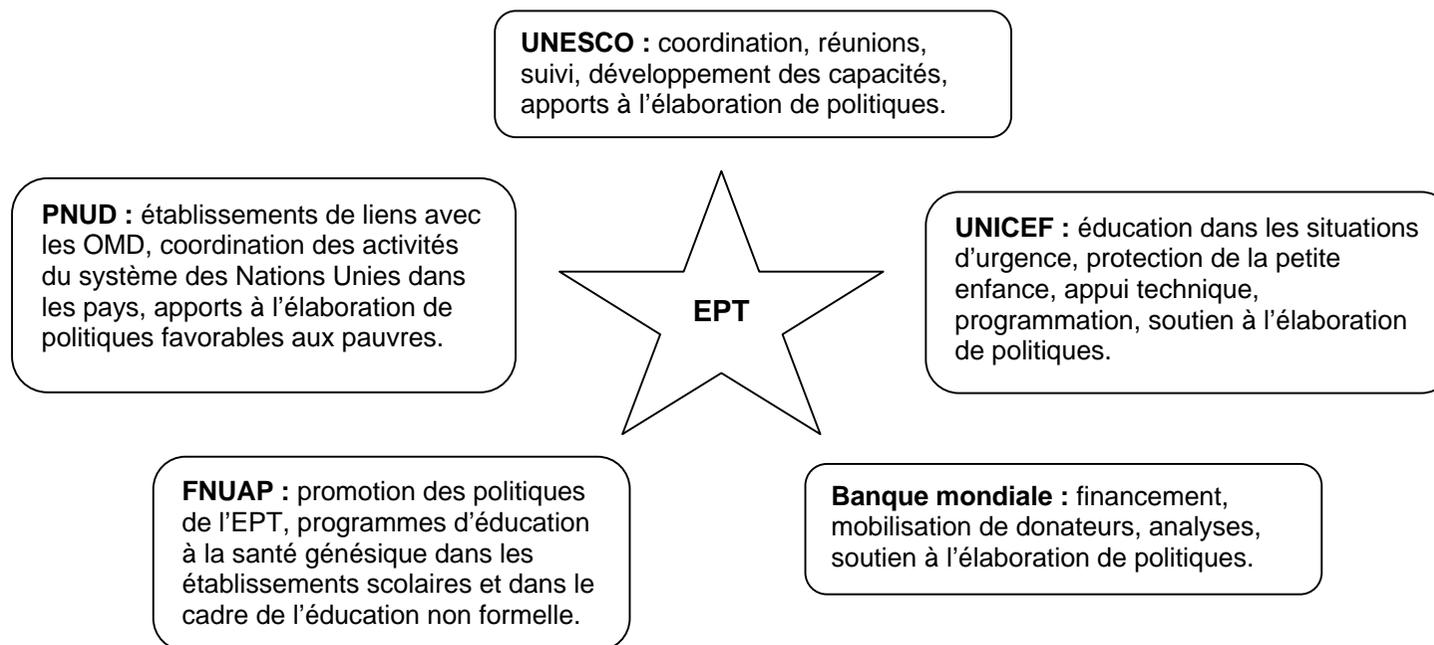
<sup>5</sup> UNESCO, 2005. L'alphabétisation, un enjeu vital. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2006. Paris, UNESCO. À titre de comparaison, en 2003, le montant de l'aide bilatérale affecté à l'éducation de base s'élevait à 1,16 milliard de dollars des États-Unis.

Domaine d'appui principal	Objectif	Commentaire
	<p>Les initiateurs de l'EPT plaideront en faveur du renforcement de l'aide financière extérieure ciblée sur la réalisation des objectifs de l'EPT relatifs à l'alphabétisation des adultes, à l'éducation et à la protection de la petite enfance et aux programmes d'acquisition des compétences nécessaires à la vie courante et de formation professionnelle à l'intention des jeunes ; l'IMOA, l'aide bilatérale et d'autres sources de financement seront étudiées.</p>	<p>Les estimations actuelles des fonds nécessaires pour l'EPT ne portent pas sur les six objectifs et ne tiennent pas non plus compte dans leur globalité des liens qui rattachent le coût de l'ensemble du programme d'EPT à celui de la réalisation des OMD ou, plus généralement, de certains aspects du développement durable. La recherche des ressources nécessaires à la réalisation de chacun des six objectifs s'inscrira dans le processus plus vaste du financement du développement.</p>
	<p>Les initiateurs de l'EPT travailleront avec les gouvernements à l'élaboration de politiques qui favorisent des partenariats forts entre le public et le privé à l'appui de l'EPT dans les pays où ces partenariats sont fragiles.</p>	<p>Un cadre clair pour l'élaboration des politiques s'appuiera sur l'expérience et les enseignements tirés des partenariats existants entre le public et le privé.</p>
<p><b>Domaine principal 5 : Utilisation efficace de l'aide destinée à l'EPT</b></p>	<p>Conjointement avec le CAD/OCDE, les initiateurs de l'EPT travailleront à assurer l'efficacité de l'aide à l'échelle nationale : (1) en veillant à ce que le secteur de l'éducation soit pleinement intégré à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ; (2) en utilisant l'IMOA comme instrument sectoriel du processus de mise en œuvre de cette déclaration au niveau national. La Banque mondiale jouera un rôle déterminant à cet effet.</p>	<p>L'engagement d'augmenter l'aide au développement étant pris partout dans le monde, il est essentiel que cette aide soit utilisée efficacement et perçue comme telle. L'efficacité se mesurera à des résultats concrets et visibles en matière d'amélioration des possibilités d'éducation et à l'effet des meilleurs résultats de l'apprentissage sur le développement socioéconomique. Elle se mesurera aussi à la réduction des coûts de transaction pour les bénéficiaires, au renforcement des capacités d'absorption et à l'utilisation plus rationnelle des ressources.</p>

Domaine d'appui principal	Objectif	Commentaire
<b>Domaine principal 6 : Suivi et évaluation</b>	Avec les initiateurs de l'EPT, les autres partenaires internationaux et les gouvernements nationaux, l'UNESCO coordonnera l'évaluation des progrès réalisés en matière d'EPT en 2006-2007 au niveau national en vue d'élaborer des synthèses régionales et parallèlement à l'examen global effectué dans le Rapport mondial de suivi, ce travail s'inscrivant dans un processus d'évaluation et de recherche à plus long terme qui guidera les priorités nationales. À terme un processus d'examen par les pairs entre les pays et entre les organisations sera envisagé.	Actuellement, les progrès réalisés dans le domaine de l'EPT sont suivis dans le cadre du Rapport mondial de suivi sur l'EPT annuel qui est élaboré par une équipe indépendante établie à l'UNESCO. Le Rapport représente la source de données qui fait le plus autorité en ce qui concerne les progrès accomplis sur la voie de l'EPT et est censé rendre compte des efforts collectifs de la plupart des partenaires de l'EPT, qui fournissent des contributions et des informations à l'équipe chargée d'élaborer le Rapport à la demande de celle-ci. La mise en œuvre du Plan fera également l'objet d'un suivi et d'une évaluation. En dehors du Rapport mondial de suivi sur l'EPT, il existe un groupe de travail sur l'EPT par le biais duquel un vaste ensemble de partenaires et de pays se réunissent tous les ans afin d'évaluer les progrès accomplis et de débattre de questions techniques et stratégiques liées aux défis soulevés par la réalisation des objectifs de l'EPT. Qui plus est, il existe le Groupe de haut niveau sur l'EPT au sein duquel sont rassemblés un large éventail de pays et d'organismes qui se réunissent tous les ans afin de passer en revue les progrès dont il est fait état dans le Rapport et de prendre des décisions essentielles sur les mesures à prendre pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de l'EPT.

*Note : Ces principaux domaines d'appui sont décrits plus précisément dans le Document VI du Plan d'action global.*

## Organismes initiateurs de l'EPT : grands domaines d'appui à l'EPT



## **DU CADRE INTERNATIONAL À L'ACTION NATIONALE : PRINCIPES DIRECTEURS ET MÉCANISMES OPÉRATIONNELS**

19. Le niveau clé de l'action pour l'EPT est le niveau national, dans le contexte de la politique et du plan de chaque pays en matière d'éducation. Le Plan d'action offre un cadre cohérent à une action coordonnée et complémentaire des institutions internationales à l'appui de la mise en œuvre au niveau des pays. Les domaines de priorité stratégique indiquent comment cet appui peut être ciblé, eu égard à l'éventail infini des besoins et des possibilités. Les domaines de soutien à l'action nationale ont été définis dans de nombreux débats sur l'EPT comme essentiels à la promotion et à la mise en œuvre de l'EPT dans tous les contextes.

20. Dans le contexte national, le processus de collaboration peut être défini de manière beaucoup plus spécifique et concrète que cela n'est possible dans un document d'ensemble. À l'intérieur du cadre international fourni par le Plan d'action global, la collaboration au niveau national peut et doit être structurée en fonction d'objectifs mesurables et d'échéances précises, en tenant compte des données nationales, de la capacité des parties prenantes et de la situation propre au pays considéré.

21. Le soutien fourni aux pays dans le cadre de ce Plan d'action global fera appel aux différents mécanismes déjà en place pour coordonner l'aide extérieure en matière d'éducation et de développement. Ces mécanismes sont les suivants :

- **Équipes de pays des Nations Unies (UNCT)** : Ces équipes rassemblent tous les organismes des Nations Unies représentés dans un pays donné afin de coordonner et d'harmoniser leur soutien. Ce mécanisme gagne en importance à la faveur du processus de réforme des Nations Unies, qui conduit à une programmation conjointe des organismes des Nations Unies dans un nombre croissant de pays, celle-ci offrant un moyen de consolider leurs efforts et d'apporter un appui plus efficace aux pays tout en permettant d'instaurer des partenariats plus solides avec les autres acteurs du développement. Le Coordonnateur résident de l'ONU est chargé de réunir et de diriger l'équipe de pays qui, entre autres fonctions, constitue l'entité au sein de laquelle sont examinés et mis au point le Bilan commun de pays (BCP) puis le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) qui en découle. L'équipe de pays peut inclure un certain nombre de groupes thématiques, notamment sur l'éducation (mais cela est le cas dans neuf pays seulement, selon le GNUM). En tant que dispositif ayant vocation à intervenir spécifiquement dans le cadre du système multilatéral, l'équipe de pays inclut les cinq initiateurs de l'EPT et réunit en outre autour de la table d'autres parties prenantes multilatérales telles que la FAO et le PAM. Elle est ainsi en mesure de jouer un rôle déterminant pour ce qui est de maintenir l'éducation en général, et l'EPT en particulier, au premier rang des priorités ; il est donc essentiel que l'un des cinq initiateurs de l'EPT présents dans le pays plaide en faveur de l'EPT au sein de ce mécanisme, chacun des organismes en question pouvant éventuellement le faire à tour de rôle.
- **Approches sectorielles de l'éducation** : Ce mécanisme permet aux partenaires de développement au niveau du pays de travailler conjointement avec les pouvoirs publics pour réexaminer les plans et priorités nationaux concernant le secteur de l'éducation et, à partir de là, conjuguer les efforts dans le cadre d'un soutien budgétaire sectoriel ou global. Les modalités de mise en œuvre de cette approche peuvent se concevoir de multiples façons ; quoi qu'il en soit, elle offre un moyen de coordonner le soutien à l'EPT, même si elle déborde le cadre des objectifs de l'EPT.
- **Initiative pour la mise en œuvre accélérée (IMOA)** : Afin de pouvoir confirmer qu'un pays remplit bien les conditions requises pour bénéficier de l'assistance au titre de l'IMOA et d'évaluer le plan qui doit permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre indicatif, l'Initiative a mis en place au niveau de chaque pays un groupe rassemblant les bailleurs

de fonds et, en général, des représentants de la société civile, piloté par un organisme donateur chargé d'assurer la coordination. Ce groupe a une composition et un mandat limités : il se compose essentiellement des organismes donateurs, qui présentent leurs conclusions au gouvernement et au secrétariat international de l'Initiative, et il est centré exclusivement sur l'enseignement primaire. Acteur clé du soutien à l'un des volets du programme de l'EPT, ce groupe devrait être représenté dans les dispositifs plus larges qui traitent de l'EPT.

- **Coordination de l'aide** : La Déclaration de Paris demande que le soutien fourni par les donateurs cadre mieux avec les priorités gouvernementales, que les différents donateurs harmonisent davantage leurs procédures et leurs approches et que les donateurs comme les gouvernements reprennent à leur compte les buts et objectifs de développement. Par suite, les partenaires de développement extérieurs se réunissent sous la houlette des pouvoirs publics pour examiner comment satisfaire à ces exigences. Les discussions portent avant tout sur l'efficacité de l'aide mais, inévitablement, des questions seront posées à propos des priorités de développement au niveau macroéconomique. L'éducation pourrait donc être abordée lors de ces discussions, même s'il est peu probable qu'elle en constitue le principal sujet. En ce qui concerne l'EPT, il sera indispensable de veiller à ce qu'elle continue de figurer en bonne place dans les réunions et discussions consacrées à la coordination de l'aide, et de répercuter la teneur de ces débats et les principes qui en résulteront dans les autres enceintes où l'EPT retient tout particulièrement l'attention.
- **Modules sectoriels dans les interventions humanitaires d'urgence** : L'approche par modules a été conçue pour remédier aux lacunes et renforcer la collaboration entre partenaires intervenants suite à une crise humanitaire, dans des pays touchés par un conflit ou des catastrophes naturelles. Le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations des Nations Unies a décidé en novembre 2006 d'appliquer cette formule au secteur de l'éducation. L'UNICEF, agissant en étroite collaboration avec Save the Children, favorisera début 2007 la mise en place d'un processus rassemblant les principales parties prenantes du système des Nations Unies et du milieu des ONG pour permettre l'application de l'approche par modules aux niveaux mondial et national.
- **Processus de planification de l'ensemble du secteur** : Dans le cadre de ce mécanisme, les pays bénéficient d'un appui des partenaires (agissant souvent conjointement) pour renforcer leurs plans nationaux d'éducation, de façon qu'ils traitent sous tous leurs aspects les six objectifs de l'EPT et misent sur les articulations ou les liens avec les autres secteurs afin de mieux prendre en compte les OMD. Ce processus, dont la finalité n'est pas sans rappeler celle des dispositifs pour l'EPT - dont la création avait été proposée à Dakar mais qui n'ont que rarement été mis en place - est enclenché par le gouvernement, avec la participation de toutes les parties prenantes de l'EPT, y compris les partenaires nationaux et extérieurs (ces derniers étant essentiellement les organismes multilatéraux et les bailleurs de fonds bilatéraux) et les acteurs de la société civile (par exemple, les ONG actives dans le domaine de l'éducation, les organisations d'enseignants, les associations de parents d'élèves et d'enseignants et les groupes communautaires). Ce mécanisme, dont le mandat porte sur l'ensemble de l'éducation et qui regroupe toutes les parties prenantes, est probablement le plus indiqué pour traiter spécifiquement de l'EPT et veiller à une meilleure coordination des actions ainsi qu'au renforcement du soutien apporté au leadership national.

22. Les États fragiles ou qui sortent d'un conflit nécessitent des mesures spéciales ; en effet, il est peu probable qu'on y trouve déjà des mécanismes par le biais desquels promouvoir la coordination à l'appui de l'EPT. Dans ce domaine, les organisations apprennent ensemble sur le tas et déterminent quelles sont les pratiques optimales pour faire face aux situations difficiles. Actuellement, les principales initiatives à cet égard impliquent plusieurs des initiateurs de l'EPT

(UNESCO, UNICEF et Banque mondiale), qui participent au développement des connaissances dans le cadre de l'OCDE/CAD ainsi qu'aux travaux de l'IMOA-EPT sur ces questions.

23. Étant donné que ces différents mécanismes n'ont pas tous la même finalité et qu'il est possible que plusieurs d'entre eux coexistent dans un même pays, la coordination à l'appui de l'EPT peut s'effectuer dans divers regroupements. Pour déterminer le cadre le plus approprié, il convient de prendre en considération deux éléments :

- La nécessité d'un mécanisme inclusif, présidé par le gouvernement, qui regroupe TOUTES les parties prenantes - pouvoirs publics, société civile, donateurs/bailleurs de fonds, organismes multilatéraux et secteur privé. Un tel mécanisme sera ainsi à même de répondre à la finalité initialement assignée aux dispositifs pour l'EPT et qu'incarne le mieux, pour l'instant, le processus de planification de l'ensemble du secteur.
- La nécessité de disposer d'un cadre spécifique où puissent se négocier les modalités de la coordination entre les partenaires extérieurs - les partenaires tant bilatéraux que multilatéraux et, le cas échéant, les partenaires internationaux de la société civile. Cette structure peut être un groupe consultatif ou un groupe de travail sur l'éducation ; l'équipe de pays des Nations Unies, ou l'une de ses émanations, constitue une autre enceinte destinée expressément aux organismes multilatéraux, qui met l'accent sur l'EPT (ou, d'une manière plus large, sur l'éducation). La dynamique, les relations et le contexte locaux détermineront quel est le dispositif le plus approprié. Pour ce qui est d'améliorer le soutien extérieur, il est nécessaire que les organismes qui apportent ce soutien militent en faveur de l'agenda de l'EPT ; il conviendrait que cette fonction clé soit assumée à tour de rôle par chacun des initiateurs de l'EPT qui sont représentés dans le pays considéré.

24. Dans le cadre de ces processus et mécanismes, les actions seront menées sur la base des accords définissant les rôles et responsabilités respectifs des différents acteurs - voir le Document VIII qui donne une idée de la façon dont l'ensemble pourrait s'articuler.

### Application du Plan d'action global : coordination aux niveaux mondial et national

